

Modifications du RTI - 2023

NOMENCLATURE

Jet de but ou mène - période de la partie qui commence à l'instant où le but quitte la main du joueur chargé de le lancer. Elle se termine **quand une des situations suivantes se produit** :

- Les effets provoqués par la dernière boule jouée sont terminés (il n'y a plus aucun objet en mouvement sur le jeu),
- Le but est perdu par un coup régulier ou irrégulier accepté,
- **Il ne reste des boules qu'à une seule équipe et toutes les boules sur le jeu lui appartiennent,**
- **Il ne reste des boules qu'à une seule équipe et il n'y a plus aucune boule sur le jeu.**

ART. 6 • DÉROULEMENT DU JEU

Au début du jeu, l'équipe qui a gagné le « but », le lance et joue sa première boule. Par la suite, l'équipe qui ne tient pas le point, doit jouer jusqu'à ce qu'elle le reprenne ou le détruise. S'il ne reste plus de boule dans le cadre après le tir ou le point d'un joueur, l'équipe adverse doit jouer. Lorsqu'une équipe n'a plus de boule, son adversaire joue et essaie de placer d'autres points soit en pointant, soit en tirant, s'il y a lieu, les boules qui le gênent. Il peut aussitôt tirer le but.

Si le but se perd (coup régulier ou accepté) ou s'il n'y a plus de boules sur le jeu et qu'il ne reste des boules qu'à une seule équipe, celle-ci marque autant de points qu'il lui reste de boules non-jouées.

S'il ne reste des boules qu'à une seule équipe et que toutes les boules sur le jeu lui appartiennent elle marquera le nombre de points qui correspond à la somme du nombre de boules qu'il lui reste et du nombre de boules qu'elle a sur le jeu.

Si le but se perd (coup régulier ou accepté) lorsqu'il reste des boules dans les deux camps, on rejoue dans le même sens de jeu. Le nouveau lancement du but appartient à l'équipe qui l'avait précédemment lancé. Dans tous les autres cas, le jeu reprend dans l'autre sens.

Chaque fois que, suite à une sanction arbitrale, il n'y a plus aucune boule dans le cadre c'est l'équipe adversaire de celle qui a été sanctionnée qui doit jouer.

ART. 54 • TIR DE PRECISION

A • Seniors et Under 18

5) DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Chaque joueur doit effectuer une série complète de 11 tirs de la cible 1 à la cible 11. **Les adversaires athlètes tirent l'un après l'autre une boule par cible avec un temps maximum de 30 secondes par boule. En double, les athlètes d'une équipe tirent alternativement une boule chacun.**

Figure 22 : Tir de précision Féminines, Under 14 et Double Mixte

~~C • Double Mixte~~

~~Le cadre de jeu utilisé et le règlement de l'épreuve sont ceux des Féminines. Les athlètes tirent alternativement une boule chacun.~~

ART. 55 • TIR PROGRESSIF

A • Seniors

6) DURÉE DE L'ÉPREUVE - SCORE

Si le match nul (ou l'égalité entre plusieurs compétiteurs) ne permet pas l'application du règlement de la compétition, **en fera disputer entre les joueurs à égalité, une épreuve supplémentaire, limitée en durée à la moitié de l'épreuve qui a déterminé l'égalité.** les athlètes seront départagés dans les conditions suivantes :

~~Une demi-heure de repos sera accordée aux joueurs entre ces deux épreuves.~~

~~Si l'égalité subsiste, après 10 nouvelles minutes de repos, on repartira avec une épreuve d'une minute, à répéter éventuellement à intervalles de 5 minutes, jusqu'à disparition de l'égalité.~~

~~Pour ces éventuelles dernières épreuves, aucune nouvelle période d'échauffement n'est prévue.~~

1. L'égalité entre deux ou plusieurs athlètes intervient à la suite d'une épreuve à élimination directe :

Après 10 minutes de repos, on fera disputer une épreuve d'une minute, à répéter éventuellement à intervalles de 5 minutes, jusqu'à disparition de l'égalité.

Pour ces éventuelles dernières épreuves, aucune nouvelle période d'échauffement n'est prévue.

2. Il s'agit de départager deux ou plusieurs athlètes issus de tours de qualification différents :

Sera prise en compte la plus grande série de boules touchées réglementairement, et en cas d'égalité persistante la deuxième et ainsi de suite. Si l'égalité subsiste, sera qualifié l'athlète qui a tiré le plus grand nombre de boules. En cas d'égalité persistante on fera disputer l'épreuve d'appui définie ci-avant pour le cas d'égalité entre deux ou plusieurs athlètes suite à une épreuve à élimination directe.

ART. 57 • COMBINÉ

2) FORMATION

Cette épreuve se joue en simple (4 boules par joueur) ou en double (3 2 boules par joueur) et en 4 ou 8 mènes.

5) CAS PARTICULIERS : BOULES RESTANTES

2. A l'équipe qui tire : s'il n'y a plus de boule dans la cible, celle-ci pourra soit :

- Tirer ~~la~~ **une** boule adverse, **de son choix**, mise à la place du but, mais jamais en position de perte,
- Tirer le but, 2 fois par mène au maximum et marquer 2 points par but touché régulièrement. Le tir permet de marquer, quand le but régulièrement frappé (art. 43 et 46) se perd par rapport à la cible (art. 32 a et b). Le but seulement déplacé dans la cible est remis en place.